

LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AQUATIQUES À RISQUE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



MYRIOPHYLLE À ÉPI *Myriophyllum spicatum* (eurasian water-milfoil)

- Plante aquatique vivace submergée et visible à la surface de l'eau.
- Fleurs en épis sur les tiges émergentes, bourgeons très rouges (floraison en juillet).
- Se distingue du myriophylle indigène par des groupes de feuilles beaucoup plus rapprochés, des feuilles flasques hors de l'eau et davantage de folioles.
- Tige particulièrement solide qui se reproduit rapidement, ce qui peut rendre la baignade et la pratique d'activités nautiques extrêmement désagréable, voire périlleuse.
- **Un seul petit fragment suffit pour qu'une toute nouvelle colonie de myriophylles à épi s'installe et envahisse un lac.**



CLADOCÈRE ÉPINEUX *Bythotrephes longimanus* (spiny waterflea)

- Petit crustacé doté d'une longue queue pointue parsemée d'épines.
- Suffit d'une seule femelle pour coloniser un nouveau plan d'eau.
- Se reproduit de manière sexuée et asexuée (clones).
- S'agglutine sur les fils à pêche.
- Œufs résistants au froid, au dessèchement et même à l'ingestion par une proie; peuvent être dormants en hiver.
- **Présent dans quelques lacs en Ontario, près de la frontière (Larder Lake, Raven, Nipissing et Temagami).**

Qu'est-ce qu'une espèce EXOTIQUE ENVAHISSANTE ?

Une espèce exotique envahissante (EEE) est un animal, une plante ou un micro-organisme **introduit** dans un milieu par l'homme où il n'est pas naturellement présent.

Ces espèces dites envahissantes détiennent un fort pouvoir de colonisation. Par leur importante capacité de reproduction et de dispersion, elles peuvent proliférer

au détriment des espèces indigènes et des écosystèmes. Elles s'adaptent rapidement au milieu où elles sont introduites et entrent en compétition avec les espèces indigènes et les mettent en danger.

Autant les milieux aquatiques que terrestres peuvent être touchés!

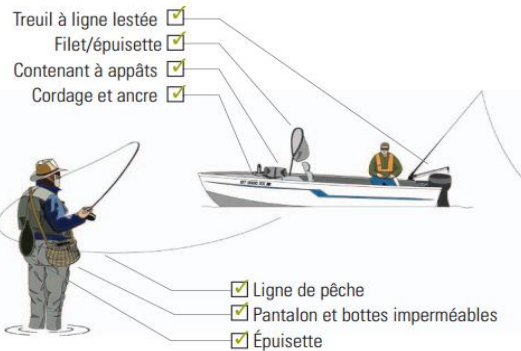
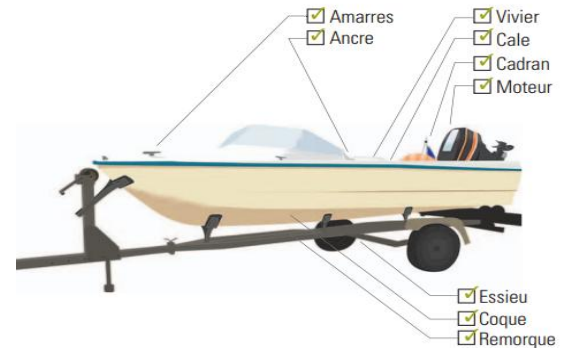
Que pouvez-vous faire pour éviter leur propagation ?

INSPECTER et **NETTOYER** tout le matériel nautique **AVANT** et **APRÈS** chaque utilisation.

INSPECTER tout ce qui est en contact avec l'eau afin de retirer les plantes, les débris visibles et la boue du matériel utilisé.

VIDER l'eau qui s'est accumulée dans l'embarcation, les viviers, le moteur, la cale, les glacières, etc.

NETTOYER l'embarcation et l'ensemble du matériel utilisé **OU** faire sécher pendant au moins cinq (5) jours.



RÉPÉTEZ à chaque utilisation.

Vous avez détecté une EEE ?



Localisez, photographiez et signalez les espèces exotiques envahissantes que vous croisez sur votre route lors de vos activités professionnelles ou récréatives. Sentinelle est un outil de signalement facile à utiliser sur le web.

Sentinelle vous permet :

- d'effectuer des signalements;
- D'accéder à la cartographie des signalements effectués;
- De consulter des fiches descriptives des espèces à surveiller.

<https://www.pub.mddefp.gouv.qc.ca/scc/observation/carteobservations>

Contenu réalisé conjointement par :



Pour toutes informations supplémentaires, observations ou questionnements, veuillez contacter l'OBVAJ :
Tél. : 819-824-4049
Courriel : informations@obvaj.org
Site internet : www.obvaj.org
Facebook : <https://www.facebook.com/eauOBVAJ/>